

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTELE Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

## Délibération n° 2015/161

**OBJET : EPIC "ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DE LA VALLEE DE L'UBAYE "APPROBATION DU BP 2016" - VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION 2016 - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES.**

Le Budget Primitif 2016 de l'EPIC " Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye", a été voté par son Conseil d'Administration le 16 novembre 2015.

Il s'établit comme suit :

- Section d'exploitation équilibrée à **372 245 €**

avec une subvention communautaire 2015 de **180 900 €**

- Section d'investissement équilibrée à **8 950 €**

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le BP 2016 de l'EPIC.
- **PREND ACTE** que la subvention communautaire 2016 sollicitée pour atteindre l'équilibre du BP 2016 de l'EPIC, s'élève à la somme de **180 900 €**.
- **PREND ACTE** que la Communauté devra rembourser à l'EPIC les frais d'enseignement de la Musique donné dans les écoles par ses professeurs ainsi que par les CMR à hauteur de **50 000 €**.
- **DECIDE** de verser dans le mois de Janvier 2016 à l'EPIC "Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye" une somme d'un montant de **90 000 €** à titre d'acompte sur la subvention 2016 afin de lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie avant le vote du budget. Cette décision est conforme à l'instruction budgétaire M14 qui autorise l'engagement et la liquidation des dépenses avant l'adoption du Budget.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant à ladite subvention ainsi que ceux afférents au remboursement des frais d'enseignement de la Musique dans les écoles au BP 2016 de la Communauté **art 67442 et 62872**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. MARTIN Jacques

